



GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

DÉMATÉRIALISATION

2018

SOLUTION 100% SUR MESURE

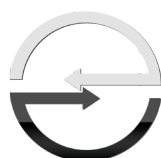
FACTURATION ET TICKETING

POINTS DE VENTES

LÉGISLATION

DÉMATÉRIALISATION STRUCTURÉE 2018

EN 5 POINTS CLÉS



My-eBusiness.Fr
LA PASSION DU WEB
L'EXPERTISE DE L'INFORMATIQUE

SOLUTION CERTIFIÉE

E-COMMERCE

Dossier Législation

La réglementation

“ Les mentions sont des informations légales qui doivent être affichées lisiblement sur chacune de vos facture, jusque là, rien de nouveau ! Mais pour 2018...

MENTIONS LÉGALES

LES RENSEIGNEMENTS DU VENDEUR

Forme juridique, capital social, dénomination sociale, TVA, SIREN...

LES RENSEIGNEMENTS DE L'ACHETEUR

Dénomination sociale, adresse, TVA

DATE DE CRÉATION DE LA FACTURE

NUMÉRO DE FACTURE

Un numéro unique avec séquence chronologique et continue. Chaque facture à un numéro unique, avoir deux factures avec un même numéro est impossible. L'entreprise ne peut pas émettre des factures à posteriori

Quantité, dénomination et Prix Unitaire Hors Taxes

Rabais, remises et ristournes et offres gratuites

Les Taux de TVA appliqués par type de produits ou services

Date de paiement et condition d'escompte

Prix total hors TVA

Montant total de la TVA

1^{ER} JANVIER 2018

AVIS AUX PROFESSIONNELS



2018 signe la fin des autres méthodes de gestions “rapides” telles que les tableurs de types “excel” ou par documents de types “word”, qui ne permettent pas la structuration des informations

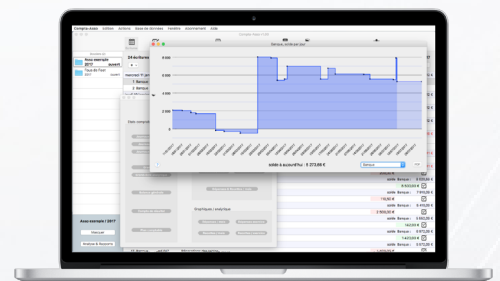
1 OBLIGATION D'UTILISER UN LOGICIEL DE GESTION CONFORME

À partir du 1er janvier 2018 pour les commerçants et les prestataires de services la nouvelle réglementation liée à la loi de finances 2016 pour la lutte contre la fraude à la TVA instaure l'obligation d'utiliser un logiciel sécurisé et certifié

Les logiciels en vigueur devront donc être **inaltérables**, **sécurisés** et **fiables**. De plus, la conservation et l'archivage sera primordiale



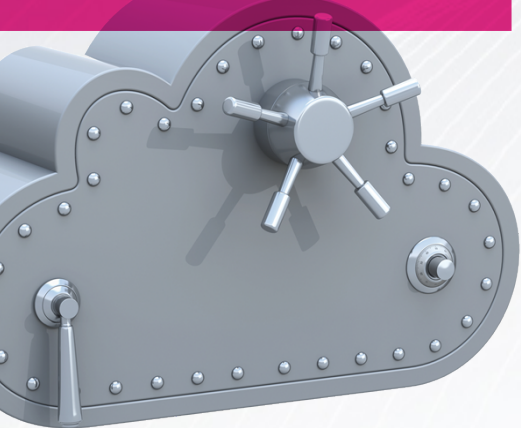
CGI art. 286, I.3° bis ; BOFiP-TVA-DECLA-30-10-30-03/08/2016



Solution proposées par *My-eBusiness.Fr*, avec certification de conformité :
SYSTÈME DE CAISSE (TPV) / GESTION / COMPTABILITÉ

Dossier conformité

La conformité



“ Le programme que vous allez devoir utiliser pour votre Entreprise, à partir de l'année 2018 devra répondre aux normes de la législation en vigueur pour le numérique et la comptabilité des Entreprises ou des Institutions. Les outils de **My-eBusiness.Fr** répondent à ces besoins !

— À SAVOIR : votre outil devra respecter les règles minimales suivantes —

INTÉGRITÉ & FIABILITÉ



Les informations de l'outil « MyGED » sont enregistrées en base de données après votre validation et ne peuvent pas être altérées, elles peuvent être modifiées, en fonction de votre volonté seulement

SÉCURISATION

« MyGED » utilise un système avancé de cryptage des mots de passes, seul un utilisateur autorisé peut accéder aux informations. Chacune des actions sont enregistrées et horodatées (système d'audit permanent)



CONSERVATION & ARCHIVAGE



Les solutions proposées permettent une Sauvegarde ainsi qu'un Archivage sécurisé des données jusqu'à 10 ans et qui peuvent être retrouvées et restituées à tout moment, sur simple demande

2

FIABILITÉ PROFESSIONNELLE : INTÉGRITÉ & INALTÉRATION DES DONNÉES

Les données concernées par l'**obligation d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage** sont celles qui concourent directement ou indirectement à la réalisation d'une transaction participant à la formation des résultats comptables et fiscaux – qu'il s'agisse d'une opération de vente ou d'une prestation de services (émission d'une note, d'un ticket, d'une facture), ainsi que de toutes les données liées à la réception (immédiate ou attendue) du paiement en contrepartie



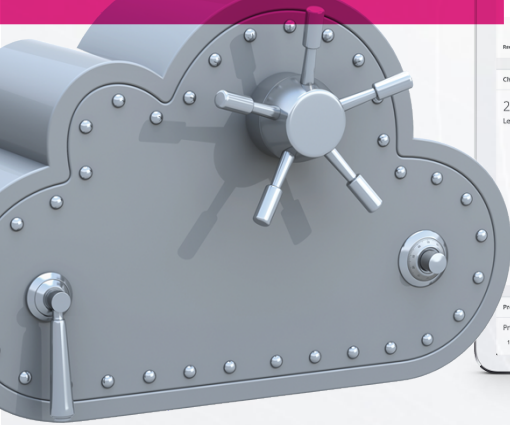
important : des sanctions importantes afin de lutter contre la fraude, les sanctions seront sévères. **7.500,00 € d'amende par logiciel non conforme** utilisé et une régularisation obligatoire dans les 60 jours

Le logiciel de comptabilité ou de gestion ou le système de caisse doit prévoir que l'administration fiscale puisse accéder aux données d'origine enregistrées initialement ainsi qu'au détail daté (année, mois, jour, heure, minute) des opérations et des corrections apportées lorsque ces données ont fait l'objet de corrections. **Pour respecter la condition d'inaltérabilité, l'intégrité des données enregistrées doit être garantie dans le temps par tout procédé technique fiable**

BOFiP-BIC-DECLA-30-10-20-40-13/12/2013



Dossier conformité



Le logiciel de comptabilité ou de gestion ou le système de caisse qui enregistre les données de règlement **doit prévoir une clôture.**

Cette clôture doit intervenir à l'issue d'une période au minimum annuelle (ou par exercice lorsque l'exercice n'est pas calé sur l'année civile)

BOFiP-TVA-DECLA-30-10-30-§ 170-03/08/2016

Durée de conservation

Les données de règlement étant des données servant à l'établissement de la comptabilité de l'entreprise, elles doivent être conservées pendant le délai de six ans

LPF art. L. 102 B ; BOFiP-BIC-DECLA-30-10-20-40-13/12/2013

Sauvegardes & Archivage

Au-delà de la périodicité choisie et au maximum annuelle ou par exercice, le logiciel ou le système peut prévoir une procédure de purge des données de règlement. Avant la mise en œuvre de cette procédure de purge, le logiciel ou le système doit garantir la production d'une archive complète des données de règlement (données d'origine et éventuelles modifications), avec la date de l'opération de règlement (année – mois – jour), sur un support physique externe sécurisé

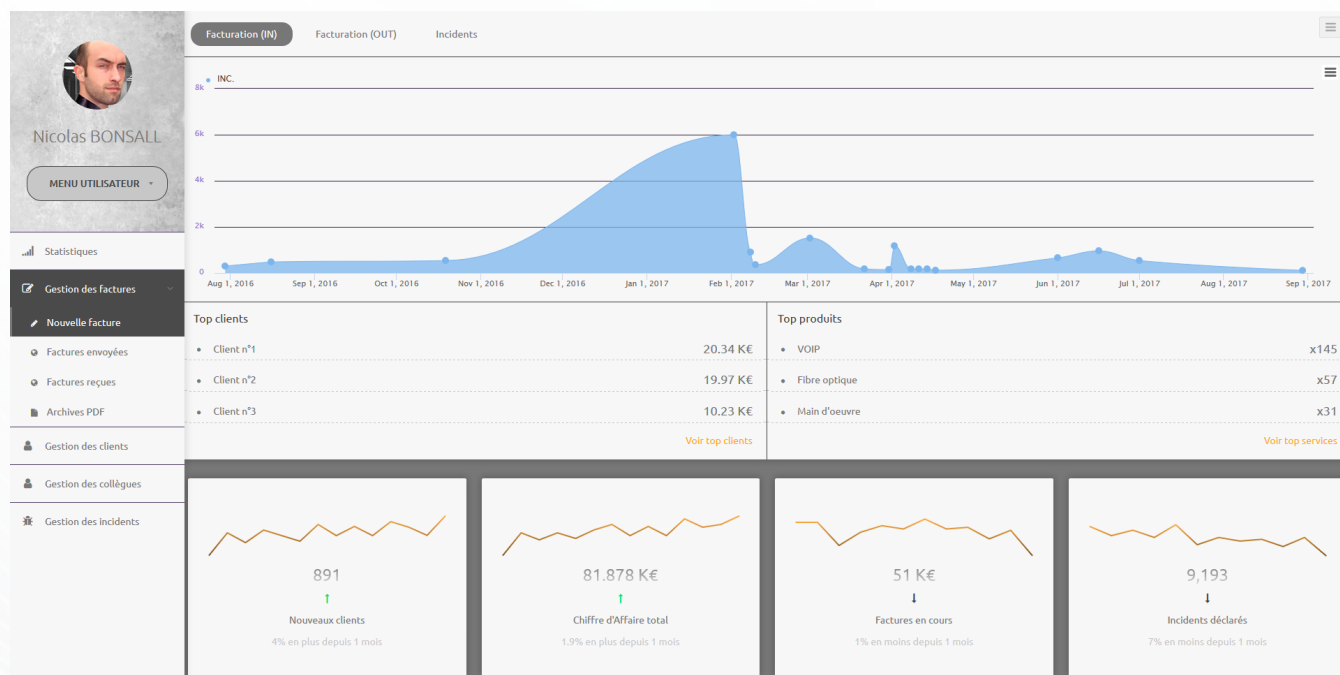
Essayez notre Solution en ligne « MyGED »

Le logiciel My-eBusiness.Fr ©MyGED permet de gérer la comptabilité et la facturation à 100%.



Pour la création de vos devis, bon de commande et factures au format universel "PDF", notre solution génère vos documents en moins de 2 secondes, dans le format structuré demandé

« MyGED » à été spécialement conçu puis développé avec des professionnels pour leur permettre de gérer l'état des paiements avec en option la signature(s) électronique(s) des documents !
Ce système est et restera en conformité pour l'année 2018



« MyGED » à été créé puis développé en plusieurs versions, avec l'aide des professionnels auto-entrepreneurs, SASU/SARL et aussi quelques Institutions Françaises.

Le système « MyGED » fonctionne maintenant **pour tous les types d'activités de services et de commerces** : Institutions, agents comptables, promoteurs immobiliers, médecins et thérapeutes, restaurateurs, commerçants...

Dossier certification

La justification de la conformité du logiciel ou du système peut être le certificat délivré par un organisme accrédité dans les conditions prévues par le code de la consommation ([code de la consommation art. L. 433-4](#))



Le certificat doit explicitement mentionner que le logiciel de comptabilité ou de gestion ou le système de caisse respecte les conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données prévues par la législation française

Il appartient à l'éditeur de demander la certification du logiciel ou système à un organisme accrédité. Une copie du certificat en résultant doit être remise par l'éditeur à l'utilisateur du logiciel ou du système pour lui permettre d'apporter la justification exigée par les textes

Article L. 433-4 du code de la consommation
BOFiP-LETTRE-000242-03/08/2016



3

CARACTÉRISTIQUES DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Caractéristiques de l'attestation

L'attestation doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- elle doit être individuelle, c'est-à-dire délivrée nominativement à l'assujetti. Une simple mention dans les conditions générales ou particulières de vente, même acceptée par l'assujetti, ne vaut pas attestation individuelle ;
- elle doit être établie par l'éditeur du logiciel de comptabilité ou de gestion ou du système de caisse ou par son représentant légal lorsqu'il s'agit d'une société ;
- elle doit explicitement mentionner que le logiciel de comptabilité ou de gestion ou le système de caisse respecte les conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données ;
- elle doit indiquer le nom et les références du système « MyGED » y compris la version concernée et le numéro de licence (avec son type, single ou multi-postes, dédié ou SAaS) avec la date à laquelle le système a été acquis



L'attestation peut être délivrée sur un support physique, par exemple, par la remise d'un document lors de l'achat du système « MyGED » à compléter par l'assujetti de son identité complète et de la date de son achat ou de manière dématérialisée, par exemple, par téléchargement en ligne de l'attestation à compléter pour y mentionner, notamment, son identité complète

Dossier certification (suite)

L'ensemble des données permettant d'assurer la traçabilité de ces données concourant à la réalisation de la transaction et de garantir l'intégrité de celles-ci. Sur cette question, l'administration renvoie à ses commentaires sur les obligations de conservation et de présentation des documents et pièces comptables dans le cadre d'une comptabilité informatisée.



BOFiP-BIC-DECLA-30-10-20-40-13/12/2013

L'éditeur du logiciel ou du système qui fournit l'attestation ne peut pas être le client auquel est établie l'attestation, sauf si l'activité déclarée par cet assujetti (code NACE) est une activité d'édition de logiciels de comptabilité ou de gestion ou de systèmes de caisse

My-eBusiness.Fr propose de façon continue et officielle, depuis 2008, les services qui dépendent des activités déclarées suivantes :

Programmation conseil et activités informatiques

CONSEIL EN SYSTÈMES INFORMATIQUES - 6202A

PROGRAMMATION INFORMATIQUE - 6201Z

EDITION DE LOGICIELS APPLICATIFS - 5829C



4 ÉVOLUTIONS, MISE-À-JOUR ET DUPLICATION DE L'OUTIL

Évolutions et mises à jours

L'outil développé par *My-eBusiness.Fr* est destiné à évoluer perpétuellement :

- « MyGED » répond aux besoins primaires de toutes Entreprises, à savoir, dématérialiser les informations comptables, les factures, de manière intelligente et structurée. En fonction de la loi Française, *My-eBusiness.Fr* peut être amené à modifier tout ou partie de ce système
- Puisque chaque Entreprise est unique et dispose de son propre système de fonctionnement, *My-eBusiness.Fr* propose le développement de “modules” (parties de programmes) à associer à la base fonctionnelle « MyGED ».
Ces modules sont optionnels, livrés sur cahiers des charges technico-fonctionnels



- L'outil mis en place est proposé comme solution “complète et basique”, avec dans certains cas des “modules” ajoutés. Cette solution ne peut être utilisée que pour un nombre de postes prédéfini, suivant la commande réalisée par le client, qui se voit attribuer un n° de licence unique à communiquer pour chaque intervention.

En cas de falsification du système de dématérialisation, ou de modification, en plus de se voir usurper la création de sa propriété intellectuelle, *My-eBusiness.Fr* se décharge de toutes responsabilités...

Dossier Modules

L'Amélioration Continue </>

Facile à mettre à jour : votre solution de dématérialisation "MyGED"

Pour toute demande de développement spécifique, dans un but d'évolution ou de modification, les nouvelles mises-à-jour sont d'abord installées sur la solution parallèle de "TEST", qui est similaire à votre solution fonctionnelle, située sur votre serveur de production, dédié, ou mutualisé, mais toujours sécurisé !

Le "**Versionning**", c'est le moyen par excellence qui vous permet, en tant que gérant, de valider les modifications apportées à votre solution de dématérialisation high-tech, qui répond aux standards et à la législation de l'instant.

C'est vous qui choisissez pour votre équipe, le moment le plus propice pour mettre en place les modifications sur la version usuelle de production, accessible à vos salariés, par exemple après une formation de quelques heures

INTELLIGENCE MODULAIRE

Un module, est un fragment de code supplémentaire, destiné à faire évoluer votre outil de manière spécifique. Suite votre demande, votre solution s'améliore. Chacun des modules développés sont uniques et bénéficient des technologies les plus récentes. Idéal pour minimiser les coûts de développements !

Le temps de développement d'un module est généralement très rapide, de l'ordre de 1 à 5 jours. L'équipe de développeurs de *My-eBusiness.Fr* et votre chargé de projet dédié vous guide "techniquement" pour obtenir le résultat attendu

5

FAVORISEZ VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES RENTABILISEZ VOS INVESTISSEMENTS

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

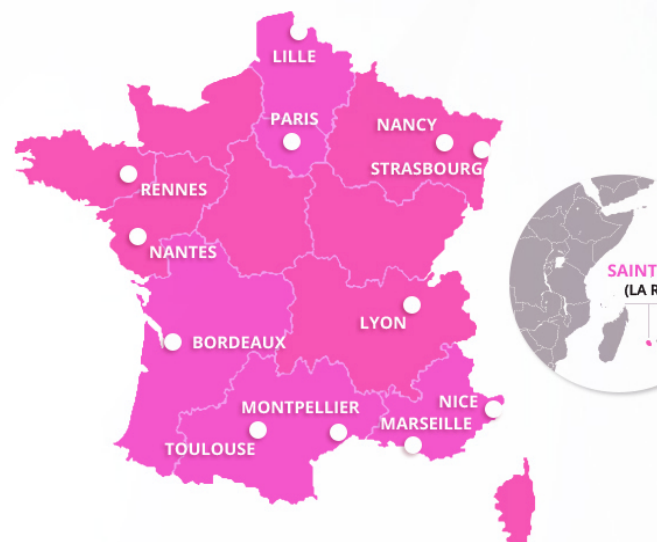
My-eBusiness.Fr à l'habitude de travailler avec des professionnels de secteurs différents : Institutions, professions libérales, médecine, commerciaux, agences de communication, imprimeurs, associations culturelles et sportives...

Grâce à notre parcours international, aux États-Unis, en France -régions parisiennes, intra-capitale et provinces-, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Grèce et en Suisse, nous pouvons aujourd'hui, après une dizaine d'années, vous proposer des solutions intégrales et multilingues dans le domaine de l'informatique et de l'Internet. **Notre but ?** Permettre aux Entrepreneurs de gérer leurs informations et d'économiser leur temps pour favoriser le rendement de leurs Entreprises, ce qui à pour but, d'améliorer leurs Chiffre d'Affaires !

UN CHEF DE PROJET DÉDIÉ, FORMÉ ET EXIGEANT

Nicolas BONSALL, fondateur et gérant de l'Entreprise *My-eBusiness.Fr* depuis 2008, chef de projets pour les **Nouvelles Technologies** de l'Information et de la **Communication** (N.T.I.C. anciennement T.I.C.), teste, modifie au besoin, puis valide les développements et graphismes réalisés par ses collaborateurs Entrepreneurs avant de les soumettre à validation pour ses clients et partenaires.

Après un cursus uniquement dédié à l'informatique, à la comptabilité et la communication, ainsi qu'au droit d'Entreprise, d'une formation stricte et rigoureusement approfondie à **{EPITECH.} - Paris** (Kremlin-Bicêtre) promotion 2012, Nicolas met en place pour votre Entreprise les solutions innovantes les plus fiables et reconnues sur le marché de l'Informatique et de la Communication



My-eBusiness.Fr

AVANTAGES & DÉONTOLOGIE

1. ASSISTANCE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL



My-eBusiness.Fr propose des solutions high-tech destinées aux professionnels.

Pour des performances optimisées, nous vous offrons des **conseils** et **astuces** sur les choix à réaliser pour l'acquisition de nouveau matériel, pour le court, long ou moyen terme.

2. ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU MATÉRIEL

My-eBusiness.Fr propose des contrats de **maintenance / configuration** pour l'ensemble de votre matériel informatique.

Nous intervenons en moins de 4h dans vos locaux situés en Île-de-France, pour remettre votre matériel en ordre de marche.



3. GESTION DU PARC INFORMATIQUE



My-eBusiness.Fr offre les services de gestion logicielle associés au suivi des programmes de votre matériel : gestion des licences, numéros de séries, avec alertes préventive du délais d'entretien et de rupture des consommables.

Organisation ergonomique avec plans d'architectes

4. PROGRAMMATION AVANCÉE ,GED & DATA MINING



My-eBusiness.Fr est spécialisé dans le développement d'applications intra/extra et internet ainsi que de sites vitrines et eCommerce.

Les points forts de notre équipe sont la structuration des informations, par bases de données (.txt, .csv, .sql, ...) et le développement en mode "MVC"

My-eBusiness.Fr vous permet de visualiser et de partager les informations de votre communication sous un autre jour, de manière simplissime et innovante, afin de maximiser le taux de conversion de vos prospects et améliorer votre relation clients

5. COMMUNICATION POUR VOTRE MARQUE

La qualité de vos visuels est travaillée par des graphistes expérimentés pour une communication globale, au plus grand nombre, pour une communication ciblée, de prestige, sur un très grand nombre de formats :



cdv et flyers, brochures, grands supports tels que bâches, banderolles... mais aussi sur des matériaux atypiques tels que le plexiglass, verre...

Pour faire impression, *My-eBusiness.Fr* propose aussi le flocage de vos outils RFID, badges, coliers, clés USB, disques durs, stickers ... voir plus sur simple demande

6. FORMATIONS & COACHING



My-eBusiness.Fr vous propose des ateliers de perfectionnement et de transmission des acquis en informatique.

Pour plus de performances, il vous est aussi possible de profiter des partenariats établis avec des thérapeutes Français diplômés pour booster votre motivation, et votre indépendance Entrepreneuriale !



My-eBusiness.Fr

LA PASSION DU WEB
L'EXPERTISE DE L'INFORMATIQUE



My-eBusiness.FR © 2017-2018 - Gestion des Systèmes Informatisés -
SIRET.: 510252620 000 24 - APE 6201 Z - Programmation Informatique